

Réunion du conseil de parents et d'établissements du secteur NORD

Lundi 4 juin 2018 – Mairie du 19^e arrondissement

Halima JEMNI introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants (CASPE, directrices de crèches et parents) d'être présents à cette rencontre. Il s'agit du 3^e conseil de l'année : les deux premiers se déroulaient en formation conseil de parents ou d'établissements et celui-ci en formation élargie par secteur. Ce secteur réunit les conseils de parents « nord » et « nord-Stalingrad » ainsi que le conseil d'établissement du jardin d'enfants Tanger.

Halima JEMNI précise qu'aucun point n'a été remonté à la Mairie du 19^e pour être inscrit à l'ordre du jour de cette rencontre ; il n'y a donc pas d'ordre du jour. Halima JEMNI indique que de manière générale aucun point n'est jamais censuré par la Mairie lorsqu'il est proposé.

Enfin, pour Halima JEMNI, c'est la première année qu'une réunion des conseils de parents se déroule sans point à l'ordre du jour. Cela sera abordé lors de la réunion de bilan qui concernera uniquement les président.e.s des conseils de parents et d'établissements.

La discussion est donc libre.

1. Les parents du jardin d'enfants Tanger font remonter la problématique du sol souple de la cour qui est actuellement inutilisée car la directrice de l'établissement n'autorise plus les sorties dans cet espace pour des raisons de sécurité. Halima JEMNI répond que cette cour est l'une des plus grandes de tous les équipements petite enfance, des travaux avaient déjà été effectués dans cette cour. Lors de la dernière visite d'architecture de l'établissement, il a été acté que des travaux de réfection auraient lieu en 2019 (les budgets de la ville et donc des travaux se programmant à N-1).
2. Les parents de la crèche Ourcq souhaitent une amélioration de la communication concernant les travaux actuellement en cours dans l'établissement, et notamment du phasage. Halima JEMNI répond en indiquant que cette crèche est ouverte depuis 4 ans, on est donc actuellement en cours de garantie décennale avec l'entreprise chargée de la réalisation de l'établissement. Lors de la livraison de cette crèche, plus de 2 000 réserves avaient été émises. Malgré toutes les relances faites par la Ville de Paris, via des courriers ou des demandes d'expertises, l'entreprise ne répond pas. Une section est donc fermée depuis de nombreux mois. Halima JEMNI indique que la Mairie du 19^e a donné l'ordre que celle-ci soit ré-ouverte en septembre et pour ce faire, les travaux entrepris le seront exceptionnellement sur le budget de la Ville. En revanche, pour l'ouverture faite dans le jardin, seul l'expert pourra autoriser à ce qu'elle soit rebouchée. La direction de la crèche a protégé cette ouverture et le reste du jardin est donc accessible pour les enfants. Enfin, sur la demande de communication, Halima JEMNI est d'accord pour que davantage d'informations soient communiquées aux parents, plus régulièrement (une par semestre).
3. Une demande d'information sur les marchés de la Ville en matière de couches et d'alimentation. Concernant le marché que la Ville a passé avec Pampers, il est précisé que celui-ci a été renouvelé en 2017, le cahier des charges a été durci par rapport au précédent.

Les marchés de fourniture de changes complets arrivaient à échéance fin décembre 2017. Une consultation a donc été relancée afin de fournir aux établissements d'accueil de petite enfance des couches à la qualité renforcée à un prix économiquement acceptable.

Les objectifs fixés pour cette nouvelle consultation étaient triples :

- Garantir la sécurité sanitaire de l'enfant en exigeant un produit qualitatif sans substances potentiellement nocives telles que les OGM, le latex, les pesticides, les phtalates et les métaux lourds). Cette qualité exemplaire sera vérifiée chaque année par le laboratoire des polluants chimiques de la Ville de Paris (SPSE) ;
- Favoriser les changes valorisables après usage pour permettre à moyen terme à la Ville de recycler les 7 millions de changes – soit plus de 1 400 tonnes de déchets – utilisés chaque année dans les établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Diminuer les incidences écologiques et sociales de la livraison et de l'utilisation de ces couches en réduisant le nombre de commandes, en interdisant les camions de livraison diesel à partir du 1^{er} janvier 2020 et en limitant le poids des changes complets et des colis à 8 kg pour préserver la santé des agents de la petite enfance.

Pour cette consultation, la Ville a reçu 9 candidatures. À l'issue de la commission d'appel d'offres, la société RIVADIS, distributeur des couches de marque PAMPERS, a remporté avec plus de 2 points d'avance sur un total de 10 les deux lots de la consultation (établissements d'une capacité supérieure à 66 places pour le lot 1 et établissements d'une capacité inférieure ou égale à 66 places pour le lot 2).

En effet, la société Rivadis a présenté un nouveau modèle de couche Pampers plus qualitatif : répondant aux exigences du cahier des charges ; et dont l'efficacité et la facilité d'utilisation ont été notées, lors des tests comparatifs, de manière très satisfaisante par les professionnels de la petite enfance (8.74/10).

Ainsi, les couches Pampers ont été classées 2^{ème} en obtenant la note de 7.64/10 sur le critère qualitatif.

En ce qui concerne le critère environnemental, Rivadis a fait la meilleure offre : en affichant le poids très léger de ces changes (moins de 24gr alors que la moyenne de ces concurrents s'élève à 33gr), et en affirmant que ses couches seraient 100 % valorisables d'ici 14 mois.

Enfin, la société Rivadis a également proposé une offre financière très avantageuse.

Au final, la société Rivadis s'est nettement détachée en obtenant en particulier la meilleure note pour les deux lots sur le critère écologique : caractère valorisable des changes et développement durable.

La Ville de Paris sera particulièrement attentive à l'exécution de ces contrats notamment pour la mise en œuvre du plan de progrès en matière de :

- composition des changes (suppression des substances non recommandées),
- flotte de véhicules de livraison (passage à un parc de camion sans diesel) et,
- réduction du poids des emballages (fin des emballages perdus),
- valorisation des changes.

Concernant ce dernier point, la Maire de Paris a demandé à la Direction des Familles et de la Petite Enfance de mettre en place une expérimentation de retraitement de ces déchets dans les meilleurs délais. Pour ce faire, un appel à projets sera lancé début 2018 afin de recueillir les différents procédés existants et d'expérimenter dans un périmètre restreint de la Capitale cette valorisation.

Sur l'alimentation, il est rappelé que les crèches sont labellisées « écocert » (2 carottes sur 3). La ville de Paris avait pour projet de mandature d'avoir plus de 50 % d'aliments bio dans les menus proposés aux enfants. A ce jour, il y a 70 % d'aliments bio dans les repas proposés aux enfants, avec l'objectif d'atteindre les 80 % pour 2020. A ce stade, le secteur de la petite enfance est plus avancé que le secteur scolaire.

Enfin, pour conclure, Halima JEMNI indique que la Mairie du 19^e travaille à l'élaboration de la première édition du forum des parentalités (prévu pour la fin de l'année). Cet évènement comportera plusieurs volets : éducation, santé/handicap, accès au droit, culture, sport, etc.
